



ASSOCIATION LES VALLEES

PROJET ASSOCIATIF 2015-2020



Introduction

L'association "LES VALLEES", déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet la création, le soutien, le développement, l'administration et la gestion d'Œuvres Sociales et, spécialement, d'Instituts Médico-Educatifs et de Centres Educatifs et Sociaux.

La Congrégation de la Divine Providence de Créhen ayant assumé la réalisation du projet d'établissement conçu par le Docteur CHAMBRIN, Conseiller Général des Côtes d'Armor au début du vingtième siècle, aura de ce fait la qualité de membre fondateur dans l'Association "LES VALLEES".

L'Association entend reprendre à son compte l'esprit d'humanisme profond qui présida à la création de l'école dite de "Rééducation" en 1919. Aussi, le respect de la vie et la promotion de la personne en situation de handicap seront, pour elle, valeurs à protéger et à promouvoir.

L'Association assurera notamment l'Administration et la gestion de l'Institut Médico-Educatif de Dinan et des Services ou Etablissements qui pourraient y être adjoints.

A cette fin, l'Association pourra se procurer par le moyen d'acquisitions, de constructions, d'apports, d'échanges, de locations, tous immeubles pouvant être jugés nécessaires ou utiles.

L'Association "LES VALLEES" a son siège social, 29, rue Beaumanoir à DINAN.

L'Association gère :

- Un établissement accueillant 82 enfants repérés pour une déficience intellectuelle avec des troubles associés, âgés de 6 à 14 ans. Il s'agit d'un établissement médico-social dans lequel est proposé l'apprentissage des savoirs fondamentaux, lecture, écriture, mathématiques et plus si possible.
- Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) pour l'accompagnement de 42 enfants avec les mêmes difficultés et âgés de 0 à 18 ans.

Elle emploie 69 salariés.



LES GRANDES DATES QUI FONT L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

« L'établissement a été créé pour accueillir des enfants en difficultés sociales ou scolaires importantes. Il s'agissait, à l'époque, d'une orientation du conseil général. Dès son origine, l'établissement intégrait 2 entités :

- Un internat éducatif,
- Une école composée de classes de perfectionnement.

Les temps forts de la construction et l'évolution de l'établissement :

1918-1919 : Pourparlers entre le Dr Chambrin (auteur d'un rapport sur l'enfance déficiente au conseil général des Côtes-du-Nord) et Madame la Supérieure Générale de la Congrégation de la Divine Providence à Créhen. Madame la Supérieure accepte d'offrir au département les locaux nécessaires à la création d'une Ecole de Perfectionnement. Ainsi, l'établissement a d'abord une vocation d'école spécialisée. Le conseil général et le ministre de l'Instruction publique donnent leur accord dès 1919.

1920 : Le 19 mars, l'établissement accueille, à Créhen, les premiers enfants et réunit religieuses et institutrices de l'enseignement public, sous les auspices de la loi du 13 avril 1909. Son inauguration officielle a lieu le 9 septembre, présidée par M. Avril, député délégué du ministre.

1934 : Face à son essor, les locaux de Créhen deviennent inadaptes. L'établissement est alors transféré à Dinan, dans un bâtiment occupé un temps par les Salésiens qui avaient été expulsés en 1903. La restauration fut prise en charge par la Communauté.

1935-1937 : L'établissement affirme sa double mission d'éducation et d'enseignement d'une part, et de soins d'autre part : en mai, un neuropsychiatre est nommé (Dr Godard). Le préfet habilite l'établissement en tant que « Ecole de Rééducation de Dinan. »

1953-1967 : L'établissement « les Quatre Vaulx » à Notre-Dame du Guildo est créé. Il reçoit des jeunes déficients profonds. En 1959, l'association de l'école de Rééducation de Dinan est créée, puis se subdivise en 2 associations en 1967 : « Les Vallées » pour Dinan ; « Les Mouettes » pour les Quatre Vaulx.

1974 : Le cours ménager est supprimé, entraînant la disparition des classes de pré-initiation et les sections professionnelles. En septembre, l'établissement accueille 120 enfants, garçons et filles, de 7 à 14 ans : « débiles légers ou moyens. »

1978 : Convention de mise à disposition de maîtres de l'enseignement public

1981 : Réduction de l'effectif : 114 ⇒ 108

1984 : Signature de la convention d'intégration avec l'Education Nationale

1986 : Création d'un semi-internat de 12 places.

1992 : Protocole d'accord avec les établissements privés catholiques pour l'intervention du SESSAD.

1993 : Habilitation de l'établissement en tant qu'Institut Médico-Educatif Les Vallées accueillant des enfants et adolescents présentant des déficiences intellectuelles, âgés de 5 à 14 ans pour la SEES, et de 0 à 18 ans pour le SESSAD. La capacité globale est fixée à 100 places réparties en : SEES (82 places dont 60 en internat, 20 en semi-internat) ; PFS (2 places) ; SESSAD (18 places). En mai, le SESSAD ouvre ses portes.

Par ailleurs, une convention de communauté d'intérêt et de complémentarité avec l'association « Les Mouettes » est signée, permettant une meilleure homogénéisation des publics entre les deux établissements, l'IME Les Vallées accueillant les jeunes déficients intellectuels légers.

1994 : Extension du SESSAD à 27 places ; convention d'intégration avec la Mairie de Dinan pour l'accueil d'enfants handicapés à la Halte Garderie « Les Réhories ».

1997 : Convention avec l'Education Nationale pour la mise à disposition du personnel de l'Education Nationale.

Depuis 1997 : Baisse constante de l'internat et augmentation du semi-internat.

2000 : construction de la salle de sport

2002 : le Conseil de la vie Sociale remplace le Conseil d'Etablissement

2008 : mise en place de l'internat aménagé

2009 : augmentation des places au SESSAD : de 27 à 42 enfants accompagnés

2009 : aménagement d'un « groupe spécifique » jusqu'en 2014

2010 : mise en place des groupes parents

2011 : inauguration du nouvel internat et du bâtiment du « Houx » rénové entièrement

2013 : début de la classe délocalisée à Saint-Carné

2013 : regroupement (sans reconnaissance administrative, législative) des associations du territoire 6 concernée par l'accompagnement des enfants



Préambule

Nous rejoignons les orientations de l'UNIOPSS, à savoir que « l'association dite d'action sociale, est une organisation par essence politique dans le sens de citoyenne, dotée d'un projet bâti sur quatre valeurs structurantes :

- la non-lucrativité et les solidarités,
- le souci de la dynamisation du social,
- la primauté de la personne,
- la fonction d'avant-garde : veille et innovations sociales.

Dans cette conception, la gestion par un établissement ou service, ne saurait être une fin en soi, et n'est qu'un moyen, parmi d'autres, au service d'un projet. » (cf. « conduire une association/visions croisées des spécificités associatives »/cahiers de l'UNIOPSS n°9, février 1999)



Le projet associatif doit faire apparaître une posture, des engagements au regard des missions confiées, des enjeux nommés dans un contexte. En perpétuel évolution pour répondre de façon adaptée aux besoins, le projet associatif donne des objectifs visant à maintenir en l'état des pratiques autour de réponses qui s'avèrent adaptées et reconnues comme telle ou à l'inverse à faire évoluer ces dernières en organisant du changement. Ces objectifs font ainsi office d'orientations pour les 5 années à venir. Le présent document respecte cette construction.

Il se veut être l'interface entre les considérations pratiques de la mise en œuvre et les missions confiées découlant des politiques sociales.

D'une certaine façon, le projet associatif donne un cadre et il fait autorité. Pas pour indiquer de façon dogmatique et sous forme de recettes une pratique pour laquelle il ne s'agit en aucun cas de s'écarter. Il donne avant tout du sens au travail à réaliser, au travail réalisé.

L'Association est résolument consciente de la complexité du service à rendre à l'enfant et sa famille. Elle entend assumer cette complexité en affichant une posture et des actions visant la bonne santé de la personne, tel que l'avance l'OMS. A savoir que « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social »...et ne concerne pas seulement l'absence de maladie. Avec cette définition pour référence, notre approche ne peut qu'être multidimensionnelle, prenant en compte tous les aspects de l'individu, ce dernier évoluant dans un environnement plus ou moins aidant.

Face à cette complexité, la recherche de la qualité de nos interventions ne doit pas être qu'une simple déclaration. Il est nécessaire d'entretenir une veille constante sur la façon dont nous mettons en œuvre l'accompagnement. La qualité de l'intervention de notre institution, de chacun, est une préoccupation constante. Des espaces sont nécessaires pour organiser un regard décalé sur notre façon de travailler. L'évaluation interne et externe constitue aujourd'hui une obligation légale. Au-delà de ces dispositifs prévus par la loi, nous intégrons à notre fonctionnement une analyse de la pratique en direction des personnes impliquées directement dans la relation avec les enfants.



Une charte éthique est contenue dans le projet institutionnel, elle donne des valeurs, des repères pour interroger ce cadre institutionnel. Enfin, l'Association fait également la promotion d'un comité de veille éthique pour faire vivre la charte en question.

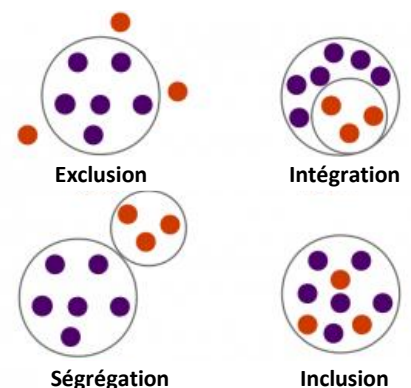
Autour de cette préoccupation, nous veillons aussi à entretenir le dynamisme du CVS, une instance dédiée à l'expression des enfants et de leurs parents. L'avis de ces derniers sur notre fonctionnement, notre organisation est essentielle.

Un postulat, l'inclusion

Nous partons du postulat que la personne en situation de handicap n'est pas à intégrer dans la société, elle en fait partie comme tout un chacun. Pour cette raison nous parlerons davantage d'inclusion et de participation sociale.

"L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société... Cinq pierres angulaires ont été identifiées : la reconnaissance valorisée, les opportunités de développement humain, l'implication et l'engagement, la proximité, le bien-être matériel."

Laidlaw Foundation (Toronto, Canada)



Mettre en œuvre des politiques sociales



Nous voulons participer pleinement à la mise en œuvre des politiques sociales en cours. Nous entendons décliner en actions la législation concernant les droits de la personne en situation de handicap, afin d'aller dans le sens d'une participation sociale la plus effective possible au sein de notre association et dans les différents lieux de vie de l'enfant. Nous œuvrons dans ce sens pour aujourd'hui mais également pour demain en préparant l'avenir. Il s'agit de mettre la personne autant que possible dans la situation de choisir en l'ayant accompagnée dans le processus de la décision. Ici prend tout son sens la dimension du « projet de vie », à concevoir pour « ici et maintenant » mais également plus tard et autour de perspectives plus ou moins faciles à atteindre, simples ou compliquées, en laissant de la place au rêve, à l'espoir, ingrédients indispensables pour le déroulement d'une vie.

Participer à la mise en œuvre du cadre législatif

Le cadre législatif qui est le nôtre n'est donc pas que contraintes, il précise les droits de la personne parfois nécessaires à rappeler pour garantir une vie citoyenne. Il nous autorise à employer des moyens pour le développement global de l'enfant. Nous revendiquons ici des marges de manœuvre pour la mise œuvre de ces moyens ; nous voulons conserver de l'espace pour montrer de la créativité, nous la considérons essentielle pour personnaliser l'accompagnement des enfants et trouver les outils adaptés à notre contexte. C'est une façon de lutter contre toute standardisation qui avec excès déshumanise la relation à l'autre et annule toute expression personnelle de l'individu.

Dis autrement, il s'agit de combattre toute forme de réification.

« Ainsi, ce que Lukács entend sous le terme de « réification », c'est la disposition (*Habitus*) ou encore l'habitude correspondant à l'attitude simplement contemplative par laquelle l'environnement naturel, le monde social, ainsi que les capacités du sujet, sont saisis d'une manière désintéressée et affectivement neutre, à la manière des choses ». « La réification, est donc l'attitude qui consiste à percevoir les autres et la nature comme des choses. »

HONNETH Axel, *La Réification*. Petit traité de théorie critique, traduit de l'allemand par Stéphane Haber, Paris, Gallimard, 2007)

Considérer le personnel comme la ressource principale

Les professionnels travaillant pour les enfants et leurs parents, quels qu'ils soient, sont la principale ressource de notre organisation. Ce sont les seuls, durant le séjour de l'enfant dans notre institution, à pouvoir garantir la qualité de l'accompagnement. Il est donc essentiel d'aménager un environnement et des conditions de vie au travail favorable. L'épanouissement des enfants va de pair avec des équipes compétentes motivées et impliquées.



Veiller à bénéficier de moyens suffisants

L'Association doit rester vigilante pour maintenir les moyens alloués et le niveau de qualification. La qualité de l'accompagnement est indissociable des ressources financières. Il convient déjà d'utiliser les moyens mis à disposition, savoir en demander davantage ou savoir modifier les pratiques pour utiliser différemment les moyens. Cette disposition est aujourd'hui indispensable pour répondre à de nouveaux besoins, en lien avec :

- Une complexité sociale,
- Un resserrement du budget
- Des nouvelles technologies pour des nouvelles méthodes thérapeutiques, outils de compensation
- Le développement du système d'information,
- La numérisation des dossiers



Changement et période de transition culturelle sur le plan des pratiques professionnelles, le cadre administratif légal et financier.

Depuis environ 2000, le secteur connaît de profonds changements, certains parlent de « mutations dans le travail social ». L'environnement professionnel, c'est un constat, est devenu plus exigeant. Tous les métiers de l'institution sont concernés. Les normes sanitaires et de sécurité sont croissantes, l'évaluation est étendue à l'ensemble de nos activités, il faut savoir rendre-compte. Cette dimension représente pour notre Association à la fois un enjeu et un défi. Un enjeu parce que nous évoluons vers la mise en évidence claire du rapport entre les besoins et le financement. Si les besoins, les moyens alloués ne peuvent être justifiés, expliqués dans le cadre d'un dialogue de gestion, le niveau de financement pourrait être impacté. C'est également un défi au regard de la dimension de notre association.



En effet, cela nous demande un effort supplémentaire en terme de communication concernant la qualité de nos actions. La dernière évaluation externe l'a souligné, les effets du travail de qualité réalisé doivent être formalisés et pouvoir être communiqués. L'action, l'évaluation et le financement constitue une triade désormais inséparable qui correspond à des tâches pour des fonctions que nous pouvons que difficilement développer.

Sur ce registre, l'Association peut d'ores et déjà faire état de l'existence de l'ensemble des outils de la loi 2002-2 et les principaux cadres de références existent, à savoir le PIA, le projet de groupe, le projet d'établissement et le projet associatif. Il convient ici de noter l'effort collectif.

Regroupement/partenerariat



La dimension de notre association est un atout parce que chacun évolue dans un environnement à « taille humaine ». C'est aussi une faiblesse pour le développement de nos pratiques.

L'inscription de l'établissement et du service dans le regroupement du T6 réunissant plusieurs établissements et services d'associations différentes est de ce point de vue primordial. Ce que nous ne pouvons pas faire par nos propres moyens nous cherchons à le faire par la coopération, la mutualisation.

Plus que pour les autres associations de ce regroupement (sans reconnaissance administrative et légale), parce que ces dernières sont d'importantes associations locales départementales et/ou nationales, notre implication dans cette dynamique est encore une fois essentielle. Elle nous permet de revendiquer une action concertée sur ce territoire et d'agir sur les réponses à apporter. Elle nous permet d'envisager plus facilement des changements dans nos pratiques, toujours dans le souci de répondre de la façon la plus adaptée possible aux difficultés rencontrées par les enfants et leurs parents.

L'Association doit cependant s'interroger sur la pérennité d'un dynamisme territorial qui ne tient aujourd'hui que sur la bonne volonté et l'envie de dirigeants de services et d'établissements. Le développement de notre fonctionnement, notre organisation en dépend pour une partie. Faut-il envisager un rapprochement avec une autre ou plusieurs associations pour formaliser une coopération et sécuriser certains aspects de notre fonctionnement ?

L'innovation

L'association tient à être force de propositions sur le territoire, le Pays de Dinan. C'est ainsi qu'elle travaille depuis maintenant 4 ans, avec le concours de l'équipe du SESSAD et les partenaires que sont la DICO, la CAF, le CD, le RAM, à la création d'un nouveau service pour faciliter l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance de la DICO. Il s'agit de mettre en œuvre une équipe mobile ressource pour intervenir ponctuellement dans ces structures. Le projet démarre en septembre 2015 pour une période expérimentale de deux ans.



De cette façon, nous faisons valoir notre expérience, notre savoir-faire en matière d'accompagnement des enfants en situation de handicap. Plus particulièrement, pour ce projet, c'est la volonté de développer nos interventions « hors les murs » ou de façon complémentaire avec l'activité du SESSAD et autres services du territoire.

L'association pose comme une orientation majeure le développement de nos activités pour faciliter l'accès et l'évolution dans les structures de droit commun.

Des nouveaux locaux

La qualité de l'accompagnement c'est aussi l'aménagement d'un environnement adapté. L'emplacement actuel est remarquable pour sa situation géographique en centre ville. Cependant les locaux vieillissent, les coûts pour respecter les normes de sécurité et sanitaire deviennent importants. Le Conseil d'Administration a décidé de faire construire un bâtiment neuf dans la première couronne de Dinan et de mettre en vente les locaux actuels.

Les objectifs pour les cinq prochaines années :

- 1 • Engager une démarche pour l'amélioration des conditions de vie au travail
- 2 • Délocaliser notre activité vers un nouveau site
- 3 • Mettre en œuvre une démarche qualité
- 4 • Maintenir le dynamisme concernant l'adaptation de nos pratiques aux besoins
- 5 • Mettre en œuvre l'équipe mobile ressource pour sa phase expérimentale
- 6 • Développer nos interventions « hors les murs » (classe délocalisée, TAP, CLSH...)
- 7 • Maintenir notre implication dans le regroupement T6
- 8 • Etudier un rapprochement associatif sous une forme qui reste à convenir
- 9 • Développer les pratiques numériques pour la gestion administrative, la numérisation des dossiers, les pratiques socio-éducatives et thérapeutiques

Validé lors du Conseil d'Administration le 19 Octobre 2015.

Le président de l'Association Les Vallées

Guy Trunde

